



Dossier du BHI N° S3/3075

LETTRE CIRCULAIRE 13/2016
10 mars 2016

**RAPPORT SUR LA TROISIEME SESSION DU
SOUS-COMITE DE LA NAVIGATION, DES COMMUNICATIONS ET
DE LA RECHERCHE ET DU SAUVETAGE DE L'OMI (NCSR-3)**

Références :

- A. LC de l'OHI 24/2015 du 16 mars – *Rapport sur la 2^{ème} session du sous-comité de la navigation, des communications, et de la recherche et du sauvetage ;*
- B. LC de l'OHI 78/2015 du 12 novembre – *Résultat de la septième réunion du sous-comité sur le service mondial d'avertissements de navigation (SC-SMAN).*

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

1. Comme annoncé en référence A, la troisième session du sous-comité de la navigation, des communications et de la recherche et du sauvetage (NCSR-3) de l'Organisation maritime internationale (OMI) s'est tenue au siège de l'OMI à Londres, Royaume-Uni, du 29 février au 4 mars 2016. L'OHI y était représentée par le directeur Gilles Bessero, par l'adjoint aux directeurs David Wyatt, par M. Peter Doherty, président du sous-comité sur le service mondial d'avertissements de navigation (SC-SMAN) et par M. Christopher Janus, responsable du service de veille maritime de l'Agence nationale de renseignements géospatiaux des Etats-Unis - NAVAREA IV/XII. Des services hydrographiques nationaux étaient également représentés au sein des délégations de plusieurs pays, dont la Chine, le Danemark, la France, l'Allemagne, la Grèce, l'Islande, l'Irlande, les Pays-Bas, la Pologne, Singapour et le Royaume-Uni.

2. L'ordre du jour du NCSR-3 comprenait les items suivants pouvant présenter un intérêt pour les Etats membres de l'OHI :

- | | |
|-----------------------------|--|
| Item 3 de l'ordre du jour : | Mesures d'organisation du trafic maritime et systèmes obligatoires de comptes rendus de navires ; |
| Item 4 de l'ordre du jour : | Amendement aux dispositions générales relatives à l'organisation du trafic maritime (résolution de l'OMI A.572(14)) eu égard à l'établissement de structures multiples en mer ; |
| Item 5 de l'ordre du jour : | Reconnaissance du système Galileo en tant qu'élément du système mondial de radionavigation (WWRNS) de l'OMI; |
| Item 6 de l'ordre du jour : | Nouveaux modules pour les normes de fonctionnement révisées des systèmes de navigation intégrés (INS) relatifs à l'harmonisation de la conception de la passerelle et à l'affichage des renseignements ; |
| Item 9 de l'ordre du jour : | Directives pour l'affichage harmonisé des renseignements sur la navigation reçus par le biais du matériel de communication ; |

- Item 11 de l'ordre du jour : Analyse de l'évolution des systèmes et de la technologie des radiocommunications maritimes ;
- Item 12 de l'ordre du jour : Normes de fonctionnement pour le matériel SMDSM de bord afin d'intégrer de nouveaux prestataires de services du SMDSM par satellite ;
- Item 13 de l'ordre du jour : Interconnexion des récepteurs NAVTEX et SafetyNET d'Inmarsat et présentation de leurs données sur des dispositifs d'affichage intégrés de navigation ;
- Item 14 de l'ordre du jour : Achèvement de l'examen détaillé du système mondial de détresse et de sécurité en mer (SMDSM) ;
- Item 15 de l'ordre du jour : Mise à jour du plan-cadre SMDSM et directives sur les dispositions relatives aux renseignements sur la sécurité maritime (RSM) ;
- Item 28 de l'ordre du jour : Divers.

3. Les discussions pertinentes sont résumées dans l'annexe A. Le rapport complet du NCSR-3 (NCSR 3/29) sera disponible sur le site web IMODOCS (<https://webaccounts.imo.org/>) dès sa parution.

Dates du NCSR-4

4. La quatrième session du NCSR (NCSR-4) devrait se tenir au siège de l'OMI du 6 au 10 mars 2017.

Actions requises de la part de l'OHI et de ses Etats membres

5. Le Comité de direction s'assurera que les organes subsidiaires et entités subordonnées pertinentes de l'OHI soient informés du résultat du NCSR-3 et les invitera à envisager de quelle manière il peut affecter leurs activités et plans de travail. Il est notamment attendu que le comité des normes et services hydrographiques (HSSC) et ses groupes de travail suivent et contribuent aux activités en lien avec l'affichage harmonisé des renseignements relatifs à la navigation. En plus de la mise à jour de la documentation du SMAN (cf. référence B), le SC-SMAN devrait suivre et contribuer au développement du plan de modernisation du SMDSM.

6. Le Comité de direction entrera en contact en temps voulu avec le groupe de travail sur la tenue à jour des normes ENC et avec le groupe de travail sur la base de données mondiale pour les ENC afin d'identifier toutes questions relatives au fonctionnement de l'ECDIS et à la couverture ENC qui pourraient nécessiter d'effectuer un rapport à la quatrième session du NCSR en 2017.

7. Dans le même temps, les services hydrographiques nationaux sont encouragés à contacter leurs administrations maritimes nationales afin de s'assurer que leurs points de vue et leurs intérêts sont pris en compte dans les appréciations et les contributions de leur pays concernant le progrès des résultats affectant la fourniture de services hydrographiques et de renseignements sur la sécurité maritime.

Veillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,

Pour le Comité de direction,



Gilles BESSERO
Directeur

Annexe A : Résumé des discussions du NCSR-3

Résumé des discussions du NCSR-3

Références :

- A. LC de l'OHI 43/2015 du 18 juin – *Rapport sur la 95^{ème} session du comité de la sécurité maritime de l'OMI* ;
- B. LC de l'OHI 57/2012 du 30 mai – *90^{ème} session du comité de la sécurité maritime de l'Organisation maritime internationale* ;
- C. LC de l'OHI 78/2015 du 12 novembre - *Résultat de la septième réunion du sous-comité sur le service mondial d'avertissements de navigation (SC-SMAN)* ;
- D. LC de l'OHI 65/2015 Rév.1 du 31 août – *Etat des références normatives des ECDIS et des ENC de l'OHI*.

Item 3 de l'ordre du jour - Mesures d'organisation du trafic maritime et systèmes obligatoires de comptes rendus de navires

1. Le sous-comité a approuvé les corrections apportées aux dispositifs de séparation du trafic dans le système d'organisation du trafic existant *Au large de la Frise* et dans la route obligatoire à double sens pour les navires citernes entre le *North Hinder* et la *baie d'Helgoland* ; étant donné que ces corrections n'affectent pas la représentation cartographique mais uniquement la description dans l'ENC, le sous-comité a accepté qu'elles entrent en vigueur avec effet immédiat dès l'approbation du comité de la sécurité maritime (MSC).

2. En ce qui concerne les mesures d'organisation du trafic maritime au large des côtes de la Belgique et des Pays-Bas entre les dispositifs de séparation du trafic (DST) de *West Hinder*, *North Hinder* et *Maas West*, le NCSR a approuvé :

- des amendements au DST existant *Aux abords de Hook of Holland et au North Hinder*,
- des amendements au DST *Au West Hinder* et aux mesures d'organisation du trafic maritime dans les eaux adjacentes,
- des amendements aux mesures d'organisation du trafic maritime relatives aux *Abords de l'estuaire de l'Escaut*, et
- la création de nouvelles mesures d'organisation du trafic maritime *Dans le parc d'éoliennes de Borssele*.

3. Le sous-comité a approuvé la création de deux nouveaux DST, *Au large du cap Leeuwin*, *Australie* et *Dans le canal de Corse* en Méditerranée ainsi que des amendements à la zone de navigation côtière pour le DST *Dans le Bornholmssgat* en mer Baltique et à la zone à éviter existante *Au large des côtes du Ghana* dans l'océan Atlantique.

4. Les dispositions approuvées par le sous-comité vont maintenant être soumises au MSC aux fins d'adoption, lors de sa 96^{ème} session, en mai 2016. L'entrée en vigueur des dispositions mentionnées aux paragraphes 2 et 3 interviendra au plus tôt dans les six mois après leur adoption par le MSC.

Item 4 de l'ordre du jour - Amendement aux dispositions générales relatives à l'organisation du trafic maritime (Résolution de l'OMI A.572(14)) eu égard à l'établissement de structures multiples en mer

5. Le sous-comité a approuvé des amendements aux dispositions générales relatives à l'organisation du trafic maritime (résolution de l'OMI A.572(14)) concernant l'établissement de structures multiples en mer.

Item 5 de l'ordre du jour - Reconnaissance du système Galileo en tant qu'élément du système mondial de radionavigation (WWRNS) de l'OMIN

6. Le NCSR a accepté de conseiller au MSC de reconnaître le système Galileo en tant que future composante du système mondial de radionavigation (WWRNS).

Item 6 de l'ordre du jour – Nouveaux modules pour les normes de fonctionnement révisées des systèmes de navigation intégrés (INS) relatifs à l'harmonisation de la conception de la passerelle et à l'affichage des renseignements

Item 9 de l'ordre du jour – Directives pour l'affichage harmonisé des renseignements sur la navigation reçus par le biais du matériel de communication

Item 13 de l'ordre du jour - Interconnexion des récepteurs NAVTEX et SafetyNET d'Inmarsat et présentation de leurs données sur des dispositifs d'affichage intégrés de navigation

Item 28 de l'ordre du jour - Divers – Elaboration de directives sur le mode d'exploitation normalisé (S-mode) du matériel de navigation

7. Le NCSR a examiné dans ces items de l'ordre du jour plusieurs soumissions relatives à l'harmonisation de l'affichage des renseignements sur la navigation en lien avec les résultats approuvés par le MSC lors de sa 95^{ème} session (cf. référence A). Le BHI a rapporté, pour le compte de l'OHI, les contributions du plan cadre de la S-100 à l'affichage harmonisé des renseignements sur la navigation. La nécessité d'une coordination entre les activités connexes conduites par l'OHI et l'OMI a été soulignée, ainsi que la possibilité d'activer le groupe *OMI/OHI d'harmonisation de la modélisation des données*, qui avait été autorisé précédemment par le MSC lors de sa 90^{ème} session (cf. référence B). Selon les attentes exprimées, le résultat devrait fournir un affichage simplifié et plus facile d'utilisation pour les renseignements sur la sécurité maritime.

8. Les dispositions suivantes ont été approuvées pour faire avancer les différents résultats escomptés :

Item 6 : le NCSR a accepté de créer un groupe de correspondance (CG) sur le développement de modules supplémentaires pour les normes de performance INS, sous la coordination de la Chine, afin de développer les nouveaux projets de modules pour les normes de performance INS.

Item 9 : le NCSR a invité la Norvège à coordonner une proposition conjointe, des Etats membres et organisations internationales intéressées, au NCSR-4, contenant un projet de directives sur l'affichage harmonisé des renseignements sur la navigation reçus par le biais du matériel de communication.

Item 13 : le NCSR a accepté d'inviter le MSC à repousser l'échéance prévue pour ce résultat à 2017 et a invité les Etats-Unis et d'autres Etats membres et/ou organisations intéressés, le cas échéant, à soumettre des propositions révisées, selon qu'il convient, au NCSR-4.

Item 28 : le NCSR a noté que le résultat relatif au mode S devrait être abordé dans le cadre de l'ordre du jour de la période post-biennale (2018-2019).

Item 11 de l'ordre du jour – Analyse de l'évolution des systèmes et de la technologie des radiocommunications maritimes

9. Le NCSR a approuvé la liste complète des conditions qui devraient être remplies avant que le système Iridium puisse être recommandé en vue de son agrément en tant que prestataire de services du système mobile à satellites du SMDSM. Le sous-comité a reconnu que le processus avait permis d'identifier la nécessité de revoir la résolution de l'OMI A.1001(25), qui précise les critères à remplir pour un prestataire sollicitant un agrément en tant que prestataire de services du SMDSM.

Item 12 de l'ordre du jour - Normes de fonctionnement pour le matériel SMDSM de bord afin d'intégrer de nouveaux prestataires de services du SMDSM par satellite

10. Le sous-comité a étudié une proposition des Etats-Unis, qui ont fourni un projet de normes de fonctionnement pour le matériel SMDSM de bord afin d'intégrer de nouveaux prestataires de services du SMDSM par satellite. En raison de la complexité de la proposition et du peu de temps disponible, le NCSR a accepté d'inviter le MSC à prolonger les travaux d'une année supplémentaire, jusqu'en 2017, et a invité les Etats-Unis à coordonner ces travaux et à soumettre une proposition de projet révisée aux fins d'examen par le NCSR-4 en 2017.

Item 14 de l'ordre du jour - Achèvement de l'examen détaillé du système mondial de détresse et de sécurité en mer (SMDSM)

11. Le sous-comité a avalisé le résultat provisoire de l'examen détaillé du SMDSM et a invité le MSC à approuver cet examen et à poursuivre le projet par l'élaboration d'un plan de modernisation du SMDSM, ce pour quoi un CG a été formé, sous la coordination des Etats-Unis, par anticipation de l'approbation du comité.

Item 15 de l'ordre du jour - Mise à jour du plan-cadre SMDSM et directives sur les dispositions relatives aux renseignements sur la sécurité maritime (RSM)

12. Le sous-comité a reçu un rapport du président du panel NAVTEX de l'OMI fournissant une mise à jour de la situation des stations NAVTEX. Le président du SC-SMAN de l'OHI a rendu compte des activités du sous-comité, soulignant les progrès de la spécification de produit S-124 pour les avertissements de navigation, basée sur la S-100, ainsi que la formation au titre du renforcement des capacités fournie à la commission hydrographique de l'Asie orientale et à la commission hydrographique de la Méditerranée et de la mer Noire. Le NCSR a approuvé les propositions d'amendements au manuel international SafetyNET et au manuel NAVTEX de l'OMI préparées par le SC-SMAN (cf. référence C), identifiant uniquement quelques amendements éditoriaux mineurs, et a chargé le Secrétariat de l'OMI de rédiger les circulaires MSC nécessaires aux fins d'examen et d'approbation par le MSC lors de sa 96^{ème} session de mai 2016.

13. Le sous-comité a noté que des amendements au plan cadre du SMDSM avaient été publiés dans la circulaire GMDSS/Circ.18 et les administrations ont été encouragées à vérifier l'exactitude de leurs données nationales.

Item 28 de l'ordre du jour - Divers – Questions relatives aux ECDIS

14. L'OHI a soumis un document rendant compte du suivi des questions relatives à l'ECDIS et à la couverture cartographique. L'OHI a fait part de la demande récente de l'industrie, approuvée par le groupe de travail sur la tenue à jour des normes ENC, de prolonger d'un an, jusqu'au 31 août 2017, la période de transition pour mettre à niveau les systèmes ECDIS existants afin qu'ils soient conformes à l'ensemble de normes révisées de l'OHI, entré en vigueur le 31 août 2015 pour les nouveaux systèmes ECDIS (cf. référence D). Le sous-comité a approuvé la prolongation d'un an. Prenant en note l'indication dans le rapport de l'OHI de l'utilisation apparente et inappropriée de la vérification du fonctionnement et de la présentation des données ECDIS par le contrôle de l'Etat du port et par les inspecteurs chargés de la vérification, le sous-comité a accepté d'inviter le MSC à prendre note de la question et à en référer au sous-comité de l'application des instruments de l'OMI (III).

15. La discussion sur les questions relatives à l'ECDIS a également été complétée par une présentation hors-session coordonnée par INTERTANKO (Association internationale des armateurs pétroliers indépendants). La présentation a rapporté les grandes différences de compétences entre les « utilisateurs certifiés de l'ECDIS », le manque de conscience fréquent des besoins de maintenance du logiciel ainsi que l'absence de procédures appropriées à bord des navires. La présentation a soulevé la question de la pertinence de certaines dispositions des normes de fonctionnement de l'ECDIS de l'OMI concernant les options d'affichage. La présentation a souligné le manque de flexibilité dans le réglage

de la profondeur de sécurité ainsi que la difficulté à optimiser la fonction anti-échouement en raison de la densité insuffisante des isobathes sur la plupart des cartes électroniques de navigation.

Item 27 de l'ordre du jour - Election du président et du vice-président pour 2017

16. Le sous-comité a élu à l'unanimité M. Ringo Lakeman (Pays-Bas), aux fonctions de président, et M. Nigel Clifford (Nouvelle-Zélande), à celles de vice-président, pour 2017.